

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/10/2025

Référence
2025-58

Objet de la délibération
Etude de faisabilité pour la réalisation de logements sociaux - Sarthe Habitat

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	8

Date de la convocation
21/10/2025

Date d'affichage
21/10/2025

Vote
A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 04/11/2025

Et

Publication ou notification du :
04/11/2025

L'an 2025 et le 30 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBIER Gwenaëlle à Mme MOULIN Valérie, M. FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent
Excusé(s) : Mme BRETON Patricia

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet : Etude de faisabilité pour la réalisation de logements sociaux - Sarthe Habitat

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux, la proposition d'une étude de faisabilité réalisée par Sarthe Habitat, pour la réalisation de logements sociaux comprenant 8 à 10 logements au 2 rue de la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres :

- accepte l'étude de faisabilité présentée d'un montant de 8 850.00 € ht soit 10 620.00 € ttc.

Monsieur le Maire informe qu'en as de confirmation par la collectivité de la réalisation de l'opération d'investissement avec Sarthe Habitat, dans les trois mois de la présentation de l'étude, Sarthe Habitat ne facturera pas cette prestation.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/11/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217200625-20251030-D58_30102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2025
Publication : 04/11/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

